

Séance du **18 mars 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

Demande de crédit de CHF 2'425'000.- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » (2021/P01)

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis n° 01/2021, du 11 janvier 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 960'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts »
 - par un amortissement annuel de CHF 73'250.— pendant 20 ans ;
4. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe socialiste intitulé « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » et de le considérer comme réglé.

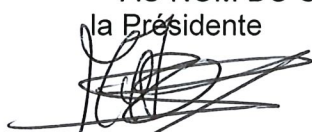
Ainsi délibéré en séance du **18 mars 2021**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente



Sophie Métraux



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **18 mars 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 (2021/P02)

Rapporteur : M. Christian Roh

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 02/2021 du 11 janvier 2021, concernant « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.— pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'octroyer un montant de CHF 300'000.— sous forme de crédit exceptionnel, pour apporter un soutien aux associations, fondations et autres structures sportives et culturelles veveysannes sans but lucratif et objectivement touchées par la crise du COVID-19.

Ainsi délibéré en séance du **18 mars 2021**.

Adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente


Sophie Métraux



la Secrétaire


Carole Dind

Séance du **18 mars 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

Projet de modification du règlement du Conseil Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Energie » à 13 membres, en remplacement de l'actuelle Commission de l'Energie - Vœu du Bureau du Conseil Communal de Vevey - demande de modification du règlement du Conseil - composition du Bureau constitué par le Président, deux vice-présidents et deux scrutateurs (2021/P03)

Rapporteur : M. Serge Ansermet

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 03/2021 du 15 janvier 2021 sur la modification des articles 23, 56, 70, 71 et 72 du règlement du Conseil communal de Vevey,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU la proposition de modification de l'article 120 formulée ci-dessus,

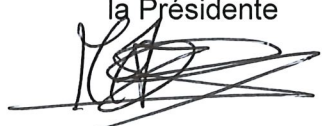
d é c i d e

1. d'approuver la modification des articles suivants du règlement du Conseil communal de Vevey :
 - 1a : 23 (Composition du bureau)
 - 1b : 56, 70, 71, 72 (Création de la commission permanente de l'environnement et de l'énergie)
 - 1c : 120 (Groupes politiques)
2. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Ainsi délibéré en séance du **18 mars 2021**.

Adopté tel qu'amendé à la quasi-unanimité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY	
la Présidente	la Secrétaire
	
Sophie Métraux	Carole Dind



Séance du **18 mars 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020 (2021/P07)

Rapporteur : M. Francis Baud

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 07/2021, du 1^{er} mars 2021, concernant les « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020 »,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget 2020, tels que présentés dans le préavis, pour un montant total de CHF 617'250.--.

Ainsi délibéré en séance du **18 mars 2021**.

Adopté à une très large majorité (trois abstentions).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente



Sophie Métraux



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du 18 mars 2021

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (2020/P25)

Rapporteur : Mme Sarah Dohr

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 25/2020 du 23 novembre 2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c, à Montreux,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis n° 25/2020.

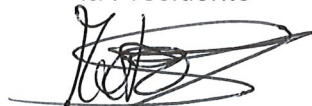
Ainsi délibéré en séance du **18 mars 2021**.

Adopté à une très large majorité (une dizaine d'abstentions).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente



Sophie Métraux



la Secrétaire



Carole Dind